



## L'écho des associations n°72 Avril 2017



### Sommaire

- ▶ [Le mot des administrateurs](#)
- ▶ [Les rendez-vous et le soutien à la vie associative par la MDAS](#)
- ▶ [Actualités](#)
- ▶ [Appels à projets, prix, concours, etc.](#)
- ▶ [Les petites annonces associatives](#)

### Le mot des administrateurs

*Avril 2017, le ciel s'éclaircit, les jours rallongent, c'est le mois des plantations mais les questions de dernières minutes vont se bousculer car le mois suivant, nous serons tous amenés à déposer notre bulletin citoyen.*

*En attendant l'heure de ce choix où nous allons élire un nouveau président pour la France, les associations citoyennes multiplient l'organisation de débats sur tous les sujets pour mieux appréhender les enjeux démocratiques qui se jouent pour notre quotidien. Aller voter reste un acte civique et fort, et les associations participent à l'émulation d'une réflexion commune et partagée.*

*Car le bien de chacun ne peut se réaliser qu'en relation avec le bien commun et le monde associatif reste un modèle possible où peuvent encore se questionner ces notions fondamentales.*

*Restons léger aussi, n'oubliez pas de chercher les œufs dans le jardin. Joyeuses Pâques à tous !*

[Retour au sommaire](#) ▲

### Les rendez-vous et le soutien à la vie associative par la MDAS

#### >> « La rentrée des associations » : les inscriptions sont ouvertes !

Les inscriptions pour « La rentrée des associations » 2017 sont désormais ouvertes !

Ce rendez-vous incontournable de la rentrée associative aura lieu les 23 et 24 septembre 2017 au Parc de la Citadelle (quartier Esplanade, à Strasbourg).

Pour y participer, téléchargez sans plus tarder le **dossier d'inscription** sur notre site : [http://www.mdas.org/index.php?g=salon\\_vous\\_inscrire](http://www.mdas.org/index.php?g=salon_vous_inscrire)

Vous y trouverez les modalités pratiques nécessaires à l'obtention d'un stand sous chapiteau et à la mise en place d'animations.

Vous pouvez également le **retirer à l'accueil** de la maison des associations (du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h).

- Horaires de la manifestation : le **samedi de 12h à 19h** et le **dimanche de 11h à 18h**

- **Date limite d'inscription : 31 mai 2017**

- Pour en savoir plus : <http://www.mdas.org> ou 03 88 25 19 39

**>> Soirées d'information collectives : les 4 et 25 avril 2017**

En avril, la maison des associations vous invite à deux soirées d'information collectives, pour deux fois plus d'informations utiles aux associations !

• **Mardi 4 avril 2017 de 18h15 à 20h15 :**

**« Comment rémunérer un artiste, un musicien pour une soirée, un concert, un spectacle occasionnel ? »**

Intervenants : **Laure Chapuis**, URSSAF Rhône-Alpes  
**Vincent Swietek**, URSSAF Alsace

• **Mardi 25 avril 2017 de 18h15 à 20h15 :**

**« Financement de l'association par les activités économiques »**

Intervenant : **Luc Jambois**, Consultant du secteur culturel

Ces deux événements sont en entrée libre et gratuite.

**Pré-inscription auprès de Fabienne Orban** : [conseils@mdas.org](mailto:conseils@mdas.org) / 03 88 25 19 39.

Lieu : Maison des associations, 1a place des orphelins – 67000 Strasbourg

**>> Jeudis 13 et 27 avril de 17h à 18h30 – Permanences Comptabilité/Fiscalité**

Ces permanences ont pour objectif de venir en aide gracieusement et en toute confidentialité aux associations qui le souhaitent, en leur apportant des réponses pratiques et pointues sur des questions de fiscalité et de comptabilité. Uniquement sur **rendez-vous**, elles sont animées par un **expert-comptable** et ont lieu dans les locaux de la maison des associations en moyenne **deux jeudis par mois** (le 1er et le 4ème jeudi du mois).

> Pour consulter les dates de permanence, [cliquez ICI](#)

**Bourse au bénévolat : Publiez et consultez gratuitement des offres de bénévolat en ligne !**

Vous souhaitez **donner de votre temps** à une association, mais ne savez pas où vous adresser ? Votre association a des difficultés à **mobiliser des bénévoles**, ponctuellement ou sur la durée ?

**Connectez-vous sans plus tarder sur notre « Bourse au bénévolat » :**

[http://www.mdas.org/bourse\\_benevolat.php](http://www.mdas.org/bourse_benevolat.php) !

Simple d'utilisation et fonctionnant sur le principe de la publication d'annonces en ligne, la « Bourse au bénévolat » offre la possibilité :

- **aux associations strasbourgeoises** : de diffuser leurs offres de recherche de bénévoles

- **aux particuliers** : de trouver une mission de bénévolat qui répond à leurs attentes.

Ce service est gratuit pour les particuliers et les associations membres de la MDAS (à jour de cotisation). Si vous n'êtes pas membres, vous pouvez bien sûr le devenir ! Pour en savoir plus : [communication@mdas.org](mailto:communication@mdas.org).

**>> Observatoire de la vie associative : répondez à notre enquête en ligne !**

Afin de dresser un état des lieux de la réalité associative strasbourgeoise, la **Ville de Strasbourg** et la **Maison Des Associations de Strasbourg** lancent une grande **enquête auprès des associations de Strasbourg-Eurométropole**.

**Nous vous invitons à y participer, en quelques minutes, en remplissant le [questionnaire en ligne](#) !**

**>> Date limite de réponse : 31 mars 2017**

En prenant part à cette enquête vous contribuez à la construction d'une photographie précise de la vie associative strasbourgeoise, qui permettra de mieux vous connaître et de vous faire connaître.  
*Les résultats de cette enquête seront dévoilés lors d'une soirée organisée à la MDAS.*

Si vous avez des difficultés avec le lien ou des questions au sujet de l'enquête, n'hésitez pas à contacter **Elsa Monjanel** ([projets@mdas.org](mailto:projets@mdas.org) ou **03 88 25 19 39**).

#### **CPCA – SARA Alsace Mouvement associatif : formation des bénévoles**

La CPCA – SARA Alsace Le Mouvement associatif organise tout au long de l'année des formations à destination des dirigeants associatifs, en partenariat avec la Maison Des Associations de Strasbourg (MDAS). Entre **mai 2017**, **2 formations** sont organisées dans ce cadre : **animer des réunions associatives de façon dynamique** (mardis 09/05 et 16/05), **association et emploi** (11/05 et 18/05).  
Lieu : Maison des associations (1a place des Orphelins – 67000 Strasbourg)  
**Inscrivez-vous vite directement sur le site** : <http://www.reseau-sara.org/index.php/formations> !

#### **Annonce exceptionnelle**

**Recherche de bénévoles pour les Courses de Strasbourg Europe (du 12 au 14 mai 2017)**  
L'Office des Sports de Strasbourg est à la recherche de bénévoles pour la 38ème édition des Courses de Strasbourg Europe, qui auront lieu du 12 au 14 mai 2017. Différentes missions pourront être confiées le samedi 13 mai et le dimanche 14 mai.

>> Pour télécharger le formulaire d'appel à bénévoles :



**A RENVOYER AVANT LE 21 AVRIL 2017 !**

>> Pour en savoir plus : Michael LUTZ, 03 88 31 84 74 ou [michael.lutz@ods67.com](mailto:michael.lutz@ods67.com)

[Retour au sommaire](#) ▲

## **Actualités**

### **Actualités juridiques et pratiques**

#### **• Responsabilité de l'association : l'obligation de sécurité pesant sur les associations a des limites !**

Une association n'est tenue d'une **obligation de sécurité et de moyens** à l'égard de ses membres que si le **risque est en lien avec l'activité pratiquée**.

Une association organise tous les vendredis soir un entraînement folklorique dans ses locaux. Un adhérent qui assiste à cette manifestation est blessé à l'œil par une bouteille lancée par des individus alcoolisés ayant réussi à ouvrir la porte et à provoquer une bagarre. Il assigne l'association et son assureur pour que la première soit déclarée responsable de son dommage et

condamnée, avec le second, à l'indemniser de ses préjudices.

La cour d'appel de Rouen accueille ses demandes en retenant qu'il n'existait pas de dispositif de contrôle ou de verrouillage à l'entrée, qu'aucune mesure de sécurité n'avait été prise par l'association pour protéger ceux de ses adhérents présents à l'intérieur des locaux et que l'intrusion d'individus en état d'ébriété n'était nullement imprévisible.

Censure de la Cour de cassation : la cour d'appel n'établit pas en quoi l'agression constituait la réalisation d'un risque en lien avec l'activité pratiquée qui aurait imposé à l'association, tenue d'une obligation de moyens, de prendre des mesures particulières de sécurité.

Par **Patrice Macqueron**, Professeur de droit privé

- > Source : **La Quotidienne**, la newsletter des Editions Francis Lefebvre, du 15/02/2017.
- > Pour en savoir plus sur l'obligation de sécurité de l'association envers ses membres : [Mémento Associations](#) nos 14585 s.

#### • **Délit de diffamation : l'association auteur et/ou victime**

Nombre d'associations ont dans leurs statuts un article traitant de la perte de la qualité de membre « par exclusion prononcée [...] pour motif grave portant préjudice moral et/ou matériel à l'association ».

La **diffamation** est l'un des abus à la liberté d'expression. Il s'agit d'une **infraction pénale**.

L'association peut en être victime lorsqu'il est porté atteinte à son honneur, mais aussi responsable si elle dépasse la limite des propos autorisés.

La diffamation peut être **publique** ou **non publique**. La diffamation est publique lorsque n'importe qui peut avoir connaissance des propos tenus, par exemple des propos diffusés sur un réseau social accessible à tout public peuvent être qualifiés de diffamation publique. La diffamation non publique concerne les propos tenus à la victime sans qu'un tiers ne soit présent (dans un courrier ou un SMS par exemple) ou si les personnes présentes constituent un petit cercle et ont toutes un même lien (personnel ou professionnel) entre elles. Une **association** peut être **victime** de propos diffamatoires et invoquer un préjudice moral personnel et direct lorsqu'il est porté atteinte à son honneur et à sa réputation. A l'inverse, une **association** peut être l'**auteur** de diffamation publique ou non publique et être condamnée.

Par **Adeline Beaumunier** et **Cécile Chassefeire**, Cabinet Camino Avocat

- > Pour lire l'article complet : **Associations Mode d'Emploi**, n° 187 de mars 2017, pp. 10-11, [www.ame1901.fr](http://www.ame1901.fr)

#### • **Vie statutaire : la convocation irrégulière de l'AG d'une association n'entraîne pas toujours son annulation**

Dès lors que l'**irrégularité de la convocation** d'une assemblée générale (AG) d'une association est **uniquement formelle**, elle n'entraîne l'annulation de l'assemblée que si elle cause un **grief**.

La convocation d'une assemblée générale extraordinaire n'a pas été réalisée par le président de l'association, contrairement à ce que prévoient les statuts.

Jugé que cette **irrégularité de forme** ne peut conduire à l'**annulation des délibérations** que si elle a **entaché les scrutins eux-mêmes** et a eu une incidence **sur les délibérations** ; autrement dit, elle doit avoir causé un grief.

Or, en l'espèce, l'assemblée s'est normalement réunie après avoir été convoquée dans un délai conforme aux statuts et permettant à chaque membre d'être présent ou représenté. Dès lors, l'absence de signature du président sur la convocation n'a pas eu d'incidence sur les votes et la demande d'annulation de l'AG doit être rejetée.

Par **Patrice MACQUERON**, Professeur de droit privé

- > Source : **La Quotidienne**, la newsletter des Editions Francis Lefebvre du 03/02/2017
- > Pour en savoir plus sur l'annulation des délibérations des assemblées générales : [Mémento Associations](#) n° 7520.

#### • **Brève : Changer de banque est devenu plus facile**

A compter du 6 février 2017, **la nouvelle version du service d'aide à la mobilité bancaire est applicable**. Concrètement, c'est désormais **la banque qui effectue à votre place toutes les formalités liées à un changement de banque**.

Les établissements bancaires ont l'obligation de vous fournir, gratuitement et sans condition, une brochure d'information sur ce service qui a été mis en place par le [décret n°2016-73 du 29 janvier 2016](#), modifiant l'[article R 312-4-4 du Code monétaire et financier](#).

- > Source : [Actualités Associations mode d'emploi](#), date de mise en ligne : 20/02/2017

• **FDVA – Formation des bénévoles associatifs – 2017 (Grand Est)**

La DRDJSCS Grand-Est (direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) a publié l'**instruction régionale relative aux subventions attribuées au titre du FDVA** (Fonds pour le développement de la vie associative) pour la **formation des bénévoles associatifs**.

L'objectif général des orientations retenues pour 2017 sont de permettre aux bénévoles associatifs d'acquérir des compétences nouvelles, de les développer, et de les mettre au service de l'association afin de favoriser son développement et d'améliorer sa gestion et son fonctionnement.

Sont **éligibles 2 types de formations** : les **formations** dites **techniques**, liées à l'activité ou au fonctionnement de l'association et les **formations** dites **spécifiques**, qui sont tournées vers le projet associatif en lien avec l'objet de l'association.

Ne sont pas éligibles à une aide financière les formations réalisées en interne, les formations à caractère individuel, qu'elles aboutissent ou non à la délivrance d'un diplôme, les activités relevant du fonctionnement courant de l'association, les réunions des instances statutaires, les colloques, les universités d'été, les journées d'information et de réflexion sur le projet associatif, les demandes de bourses de formation et demandes d'aides destinées à financer l'envoi d'un ou plusieurs bénévoles vers une structure de formation externe et les formations présentant un caractère national ou interrégional, ces actions relevant du FDVA national.

Les dossiers doivent impérativement être transmis au **plus tard** pour le : **vendredi 31 mars 2017**

> Informations complètes et contact : [cliquez ICI](#)

• **Vigipirate : les obligations des associations... RAPPEL**

La menace terroriste est et reste à un niveau très élevé. Une cinquième prolongation de l'état d'urgence post attentats demeurera en vigueur jusqu'au **15 juillet 2017**.

L'origine du dispositif Vigipirate remonte à 1978 avec une circulaire interministérielle relative « à la mise en œuvre des vigilances en cas de menaces en cas d'agressions terroristes ». Il a fait l'objet d'une réécriture en 2016 afin de le consolider et de l'adapter aux évolutions récentes de la menace.

**Parmi ses 13 domaines d'action, deux concernent plus particulièrement les associations : les bâtiments et les rassemblements.**

- **La surveillance et le contrôle des locaux** : tout responsable d'établissement recevant du public (ERP) doit fixer les dispositions spéciales à appliquer en matière de surveillance, d'organisation et de contrôle. Chaque agent de la structure est informé de ce qu'il doit faire dans le cadre du « plan d'entreprise ». Les autorités ont préparé un ensemble de [guides de bonnes pratiques à destination des responsables d'ERP](#), qui présentent les comportements individuels et collectifs à adopter pour se préparer à une attaque terroriste.

- **La sécurité des rassemblements** : pour ce qui est des manifestations sur la voie publique ou tout autre rassemblement en extérieur, les organisateurs sont responsables de la sécurité générale, particulièrement celle des participants. Un service de sécurité propre doit donc veiller au bon déroulement du rassemblement (filtrage des accès, contrôle des personnes, service d'ordre) et assurer la liaison avec les forces de l'ordre. Il peut éventuellement être confié à une entreprise prestataire.

- En ce qui concerne les **accueils collectifs de mineurs et les clubs sportifs**, les **déplacements de groupes** devront faire l'objet d'une attention particulière. Avant chaque voyage à l'étranger, il est nécessaire de prendre connaissance des [conseils quant aux pays à éviter](#), qui sont régulièrement actualisés par le Ministère des Affaires étrangères. Il est conseillé [d'inscrire votre séjour sur le portail Ariane](#), dépendant lui aussi du ministère des Affaires étrangères.

Par **Michel Lulek**

> Pour télécharger la [brochure Vigipirate](#)

> Source : **Associations Mode d'Emploi, n° 186 de février 2017**, pp. 10-11, [www.ame1901.fr](http://www.ame1901.fr)

• **Brève : Crowdfunding, une croissance impressionnante !**

La finance alternative (financement participatif, solidarité embarquée, cagnotte en ligne...) est en plein boom et affiche une progression de plus de 100 % entre 2015 et 2016. C'est ce qui ressort du [Baromètre 2017 du crowdfunding](#) rendu public mardi 21 février par l'association professionnelle Financement Participatif France (FPF) et KPMG.

En 2015, alors que **297 millions d'euros** de fonds étaient collectés par ce biais, en 2016 le montant atteint **629 millions d'euros**. Le nombre de financeurs de projets continue également sa progression : ils sont désormais 2,6 millions contre 2,3 millions en 2015. Ce mode de collecte séduit particulièrement un public jeune (près de la moitié des financeurs donateurs a moins de 34 ans).

> Source : **Le Filhebdo 1901**, N°619 du 27 février 2017, Lettre d'information d'Associations mode d'emploi - [www.ame1901.fr](http://www.ame1901.fr)

• **Le dernier numéro de LA VIE ASSOCIATIVE, le magazine du Mouvement associatif, est consacré à l'emploi**

La **contraction actuelle des ressources financières** disponibles pour les associations nuit à la qualité de leur intervention à plusieurs titres. À la **réalisation de leurs missions** tout d'abord car elles sont contraintes de faire autant voire plus avec moins de moyens. À la **qualité de l'emploi des salariés et du travail des bénévoles** en charge de leur mise en œuvre ensuite. Et enfin à **l'insertion professionnelle des salariés** en emploi aidé qui ne bénéficient pas de l'encadrement nécessaire.

Différentes dispositions, telles que **l'adoption récente du CITS**, ont été prises pour abaisser le coût de travail dans les associations et leur permettre de retrouver des marges de manœuvre. Des initiatives existent aussi en régions pour soutenir la création d'emploi liée à la réalisation du projet de l'association. Elles ne constituent pas pour autant une politique publique ambitieuse de soutien à l'emploi d'intérêt général, pourtant fondamentale dans un contexte de creusement important des inégalités sociales et territoriales où la cohésion sociale constitue un enjeu majeur. Ce numéro vise à explorer les expériences présentes et passées, à cerner les avantages et inconvénients, à proposer des pistes pour une future politique de l'emploi qui servent les projets associatifs, qui permettent d'améliorer la qualité de l'emploi, tout en participant à la lutte contre le chômage.

Edito de **Philippe Jashan**, président du Mouvement associatif

> Pour [lire la publication](#)

> Source : **La vie associative, Le magazine du Mouvement associatif**, n°25, janvier 2017

• **Quels enjeux pour une future politique de l'emploi associatif ?**

Nous savons que depuis plusieurs mois, voire années, le contexte socio-économique est en tension et que le monde associatif s'est très rapidement et massivement professionnalisé, raison pour laquelle il est essentiel de **sensibiliser les acteurs associatifs et leurs partenaires** à la question de la qualité des emplois associatifs. Le mouvement associatif a engagé ce travail de sensibilisation et a aussi mené des travaux pour améliorer les connaissances sur le travail associatif, ses spécificités et son attractivité. Localement les associations ont pleinement un rôle à jouer également.

Il est légitime de s'interroger : qu'est-ce que l'on pourrait faire au même prix (que les politiques de l'emploi actuelles) ? Les **politiques de l'emploi à venir** devront **répondre à deux principaux objectifs**. Le **premier** est évidemment de **lutter contre le chômage**, et ce sans pour autant tomber dans l'écueil de la politique du chiffre. L'action publique devra encourager de bonnes conditions de travail, ne pas inciter les contrats à temps partiel subis et peu rémunérés. Le **deuxième** est **d'aller au-delà des politiques actuelles** qui financent essentiellement des postes en insertion au sein des associations pour permettre aux associations d'avoir des personnes qualifiées qui aident les bénéficiaires de ces emplois aidés à s'insérer durablement. Et même, au-delà de l'enjeu spécifique aux politiques de l'emploi, les associations ont besoin de personnes qualifiées pour remplir au mieux leurs missions d'intérêt général, répondre aux besoins non satisfaits et innover, accroître leur efficacité et leur adaptabilité pour la poursuite de leurs missions d'intérêt général.

Par **Malo Mofakhami**, Trésorier du Mouvement associatif.

> Pour [lire l'article complet](#)

> Source : **La vie associative, Le magazine du Mouvement associatif**, n°25, janvier 2017, « Imaginer la politique de l'emploi d'intérêt général », pp.15-17.

**Actualités de fonds**

... pour vous permettre d'assurer la gestion et le fonctionnement de votre association de manière éclairée !

• **Associations et formation**

La loi égalité-citoyenneté, qui ouvre le droit à un congé d'engagement pour les actifs et systématisé l'obtention de crédits ECTS pour les engagements étudiants, ainsi que le Compte engagement citoyenneté (CEC), adossé au Compte personnel d'activité (CPA) et permettant d'acquérir des heures de formation grâce à des engagements bénévoles, consacrent une idée forte : **l'engagement au sein des associations est partie constituante du parcours des individus et joue un rôle indéniable dans leur formation.**

Ces textes récents prolongent une tendance ouverte par d'autres textes et dispositifs :

- la possible prise en compte d'une expérience bénévole dans une démarche de Validation des acquis de l'expérience (VAE) dès la création du dispositif en 2002 ;
- les dispositifs déjà mis en place par de nombreuses universités de reconnaissance des engagements étudiants ;
- les expériences menées par des associations pour valoriser les compétences de leurs bénévoles ;
- l'intégration dans les logiques d'éducation tout au long de la vie des compétences acquises par l'engagement dans les modèles de CV européen (EuroPass, YouthPass) ;
- l'essor des logiques de bénévolat et mécénat de compétences...

Le **numéro 234 de la Tribune Fonda**, revue trimestrielle qu'édite la Fonda, sera consacré au **rôle de formation des associations.**

>> **Si vous désirez apporter votre contribution, voici le lien.**

Par **Bastien Engelbach**, coordonnateur des programmes de la Fonda, le 9 mars 2017

> Pour transmettre votre contribution et pour toute autre question sur cette opération, contactez

**Bastien Engelbach** : [bastien.engelbach@fonda.asso.fr](mailto:bastien.engelbach@fonda.asso.fr)

> Source : **Newsletter de La Fonda**, Fabrique associative, mars 2017

[Retour au sommaire](#) ▲

## Appels à projets, prix, concours, etc.

### Concours « On y va – auf geht's – let's go ! » – Institut Franco-Allemand et Fondation Robert Bosch

Ce concours a pour objectif de soutenir et promouvoir l'engagement citoyen en Europe et les projets orientés vers l'intérêt général. Il vise également à encourager les porteurs de projets à développer leur travail avec des partenaires européens, afin d'élargir leur horizon et de nouer de nouveaux contacts qui pourront faire naître un réseau durable. Sur deux ans, 24 projets seront soutenus avec l'octroi d'une subvention maximale de 5 000€ par projet.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 31 mars 2017**

>> Pour en savoir plus : <http://www.on-y-va-ensemble.eu/>

### « Prix Initiatives Région Alsace » – Banque Populaire d'Alsace Lorraine Champagne

Créés il y a 12 ans, les Prix Initiatives Région Alsace (PIRA) ont pour objectif d'encourager ceux qui œuvrent au développement de la région et de favoriser les actions menées par les associations alsaciennes dans les trois domaines suivants : solidarité (amélioration de la qualité de vie de personnes défavorisées ou en situation de fragilité), patrimoine régional (valorisation et protection du patrimoine régional alsacien) et environnement (sauvegarde et protection de l'environnement).

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 5 avril 2017**

>> Pour en savoir plus : <http://www.bpalc-prixinitiativesregion.fr/>

### Appel à projets "Enfance et Solitude" - Fondation Monoprix

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir des projets associatifs visant à lutter contre la solitude des enfants (soutien aux familles monoparentales isolées, orphelins, enfants confiés aux services de l'aide sociale à l'enfance, etc.), partout en France.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 6 avril 2017**

>> Pour en savoir plus : [fondationmonoprix.ulule.com/](http://fondationmonoprix.ulule.com/) (rubrique « Questions-réponses »)

### Appel à projets en faveur des aidants familiaux – Crédit Agricole Assurances

Cet appel à projets a pour objectif d'encourager le tissu associatif et de permettre aux organismes de développer, pérenniser ou lancer de nouveaux programmes en faveur des aidants. Pour cette

nouvelle édition, l'une des associations sera récompensée par un prix spécial du jury. Un accompagnement à la conception d'une campagne de financement participatif sera également proposé aux associations sélectionnées mais non financées par Crédit Agricole Assurances via une formation en ligne sur la plateforme HelloAsso.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 6 avril 2017**  
>> Pour en savoir plus : [www.etreaidant.com](http://www.etreaidant.com)

#### **Appel à projets en faveur de l'enfance – Fondation d'entreprise Bel**

La Fondation d'entreprise Bel a le souhait de soutenir des projets émanant d'associations basées à travers le monde. Elle a pour vocation de soutenir des initiatives en faveur des enfants et des adolescents, en se concentrant plus particulièrement sur les questions liées à l'alimentation.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 10 avril 2017**  
>> Pour en savoir plus : <http://www.fondation-bel.org/fr/proposer.html>

#### **Appel à projets « Douleur de l'enfant » – Fondation APICIL**

La Fondation APICIL souhaite faire émerger des projets originaux et ambitieux pour faire progresser les connaissances et la prise en charge des douleurs de l'enfant, de la naissance à l'adolescence (douleurs physiques, psychiques, aiguës, chroniques).

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 15 avril 2017**  
>> Pour en savoir plus : <http://fondation-apicil.org/projet-douleur-enfant.php>

#### **« Prix des 5 continents » – Organisation internationale de la Francophonie**

L'Organisation internationale de la Francophonie lance son appel à projets « Prix des 5 continents 2017 ».

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 15 avril 2017**  
>> Pour en savoir plus : <http://www.francophonie.org/Prix-des-5-continents-2017.html>

#### **Appel à projets « Coups de cœur solidaires » – Fondation SNCF**

Cet appel à projets a pour objectif d'encourager les salariés du groupe SNCF impliqués dans une association qui aide les personnes fragiles ou défavorisées. **C'est au salarié bénévole du groupe SNCF d'initier le dossier de candidature.** Les projets retenus peuvent bénéficier d'un soutien financier allant jusqu'à 3 000€.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 5 mai 2017**  
>> Pour déposer un dossier de candidature : <http://cdc.fondation-sncf.org/fr/>  
>> Pour en savoir plus : <https://www.fondation-sncf.org/fr/thematique/coups-de-coeur-solidaires-2/>

#### **Appel à projets « Faire ensemble avec nos différences » – Fondation SCNF et Réseau National des Maisons des Associations**

Cet appel à projets a pour objectif de faire émerger des projets inter-associatifs sur l'ensemble du territoire et de créer de l'échange entre les publics qui n'ont pas l'habitude de se rencontrer. Il repose également sur une co-construction inter-associative (**projet porté par au moins 3 associations**).

**Pour participer, vous devez prendre contact avec la MDAS afin d'être accompagné dans la constitution du dossier.**

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 14 mai 2017, 10 novembre 2017**

>> Pour consulter la note de présentation :



>> Pour en savoir plus : **Elsa MONJANEL**, chargée de projets à la maison des associations (03 88 25 19 39, [projets@mdas.org](mailto:projets@mdas.org)) ou **Fabienne ORBAN**, conseils aux associations (03 88 25 19 39, [conseils@mdas.org](mailto:conseils@mdas.org))

#### **Appel à projets - Fondation Orange Grand Est**

La Fondation Orange Grand Est souhaite soutenir des initiatives à Strasbourg dans le domaine de l'insertion des femmes et développer des projets solidaires dans le secteur numérique, notamment par le biais de « Maisons digitales ». Ces dernières ont pour objectif de favoriser l'accès à l'autonomie des femmes, par des parcours de formation cohérents qui intègrent une dimension numérique.

>> Pour télécharger l'appel à projets :





>> Contact : M. Francis JACQUERAY (délégué territorial), [francis.jacqueray@orange.com](mailto:francis.jacqueray@orange.com) ou 06 80 99 38 96

### **Appel à projets « Emploi et activité : des solutions solidaires pour une société numérique intégrante » – Fondation de France**

Le monde du travail est aujourd'hui confronté à de profondes mutations qui induisent des vulnérabilités inédites, alors que la digitalisation de la société peut favoriser l'isolement. C'est pourquoi la Fondation de France souhaite soutenir des démarches innovantes et des projets intégrateurs qui lèvent des obstacles inhérents à ce champ d'action et créent de la solidarité. Deux axes d'intervention sont pris en compte : « Sécurisation des parcours par la coopération et la mutualisation » et « Compétences numériques et travail ».

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 31 mai 2017**  
>> Pour télécharger l'appel à projets : <http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/2017-aap-emploi.pdf>

### **Appel à projets « Apprendre pour grandir » – Fondation SNCF**

L'appel à projets historique « Entre les lignes » élargit son périmètre à l'éducation et devient « Apprendre pour grandir ». Il est désormais ouvert de façon permanente.

>> **Dates de clôture de l'appel à projets : 31 mai 2017 (session de juin) et 31 octobre 2017 (session de novembre)**  
>> Pour en savoir plus : <http://projet.fondation-sncf.org/fr/>

### **« Bourse aux Projets Jeunes Talents 2017 » - Mission Jeunesse de la Ville de Strasbourg**

Ce dispositif vise à valoriser le talent des jeunes et à soutenir les projets innovants et expérimentaux qui émanent de collectifs de jeunes âgés de 16 à 25 ans organisés ou non en association. Les projets soutenus doivent relever de l'intérêt général local et peuvent être collectifs ou associatifs (à l'exception des associations déjà financées par la Ville ou l'Eurométropole de Strasbourg au titre du soutien à leur fonctionnement ou du soutien à un projet quelconque). Une attention toute particulière sera portée par le jury aux projets favorisant l'acte d'entreprendre chez les jeunes, valorisant leurs actions et leurs talents et privilégiant la prise de responsabilités et l'autonomie.

>> **Date limite de dépôt des dossiers : 9 juin 2017**  
>> Pour en savoir plus : <http://www.strasbourg.eu/vie-quotidienne/jeunesse/bourse-projet>


### **Appel à projets "Douleurs" - Fondation APICIL**

L'appel à projets « Douleurs » intervient sur les 4 thématiques suivantes : recherche, formation, information et pratiques innovantes.

>> **Dates de clôture de l'appel à projets : 15 juin, 15 octobre 2017 (4 sessions par an)**  
>> Pour en savoir plus : [fondation-apicil.org/categorie.php](http://fondation-apicil.org/categorie.php)

### **Programme « Ville Vie Vacances » – Commissariat Général à l'Égalité des Territoires**

Ce programme s'adresse en priorité aux jeunes des quartiers de la politique de la ville de 11 à 18 ans. Il a pour objectif de leur donner accès aux vacances et aux loisirs. Aussi, il s'appuie sur des actions qui s'inscrivent dans les contrats de ville, dans une logique éducative, sportive et culturelle.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 3 juillet 2017**  
>> Pour consulter la circulaire du CGET :   
>> Les modalités et calendrier de dépôt des dossiers sont à consulter sur le [site du Fonjep](http://fonjep.org), rubrique associations  
([http://fonjep.org/detail/page\\_detail\\_def.aspx?theme=2](http://fonjep.org/detail/page_detail_def.aspx?theme=2))

### **Appel à projets « Donner la parole au travail » – Fondation d'entreprise Syndex**

La Fondation d'Entreprise Syndex veut contribuer à la réalisation de projets d'utilité sociale qui portent au plus grand nombre la connaissance du monde du travail, sensibilisent à l'amélioration des conditions de travail, participent dans les domaines économique, éducatif, culturel, à la promotion d'un environnement de travail digne, sûr et salubre, facteur d'intégration et de solidarité.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 15 décembre 2017**  
>> Pour en savoir plus : <https://www.syndex.fr/Fondation-syndex/Fondation-d-entreprise-Syndex>

### **Appel à projets « "Coup de main" pour la Nature » – Fondation Nature et découvertes**

La Fondation Nature et découvertes soutient des projets dans 3 champs d'action : la protection de la nature, l'éducation à la nature et la sensibilisation des publics.

Les dossiers sont examinés tout au long de l'année.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 29 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : <http://www.fondation-natureetdecouvertes.com/nos-criteres/deposer-un-dossier>

### **Appel à projets sur l'alimentation – Fondation Simply « Le goût du partage »**

La Fondation d'entreprise Simply « Le goût du partage » soutient des projets de solidarité et d'insertion sociale en lien avec l'alimentation, dans les domaines suivants : la santé et l'alimentation, le lien social, l'accès à l'alimentation et l'accès à l'emploi.

Avant de remplir un dossier de candidature, l'association doit prendre contact avec l'équipe de magasin Simply Market le plus proche pour que le projet soit parrainé par un « parrain Simply ».

La Fondation Simply Market soutient des projets intervenant dans le domaine de l'alimentation.

Elle intervient plus particulièrement sur les thématiques suivantes : « santé et alimentation », « lien social », « accès à l'alimentation » et « accès à l'emploi ».

**Les dossiers sont examinés tout au long de l'année.**

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 30 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : <http://www.fondationsimply.org/soumettreProjet.php>

### **Appel à projets « Egalité des chances, développement économique et lien social » – Fondation Batigère**

La Fondation Batigère se fixe pour objectifs de favoriser l'égalité des chances, d'encourager le développement économique et d'accompagner toutes actions favorisant le lien social. Elle soutient les projets qui démontrent leur utilité dans ces domaines d'intervention et d'action.

**Les dossiers sont examinés tout au long de l'année.**

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 30 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : <http://www.fondation-batigere.fr/soumettre/association/>

### **Appel à projets « Agir pour l'insertion et l'éducation » – Fondation Financière de l'Echiquier**

La Financière de l'Echiquier a décidé d'agir à travers sa fondation pour prévenir et guérir l'exclusion par l'Education et l'Insertion Professionnelle. Elle soutient les projets innovants ayant pour but l'insertion par l'activité économique ou l'éducation et la formation de personnes en difficulté.

**Les dossiers sont examinés tout au long de l'année.**

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 30 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : <http://www.fondation-echiquier.fr/presenter-projet/>

### **Appel à projets – Fondation d'entreprise ENGIE**

La Fondation finance des projets portés par des associations d'intérêt général qui correspondent à ses axes d'intervention : « insertion pour l'enfance et la jeunesse », « accès à l'énergie pour le développement durable » et « aide d'urgence ».

**Les dossiers sont examinés tout au long de l'année.**

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 30 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : <http://www.projets.fondation-engie.com/fr/>

### **Appel à projets « Lutte contre l'exclusion liée à l'alimentation » – Fondation d'entreprise Carrefour**

La Fondation d'entreprise Carrefour agit contre les inégalités liées directement ou indirectement à l'alimentation. Dans ce périmètre d'action, elle soutient des associations locales à but non lucratif œuvrant dans le domaine de l'alimentation. Elle apporte ainsi un soutien financier aux actions suivantes : agir contre les inégalités liées directement ou indirectement à l'alimentation, venir en aide aux personnes en situation de précarité à travers les dons et de collectes de produits de grande consommation, soutenir le développement des épiceries solidaires et appuyer en outre le développement des productions agricoles.

**Les dossiers sont examinés tout au long de l'année.**

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 31 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : [http://www.fondation-carrefour.org/fr/project\\_submission](http://www.fondation-carrefour.org/fr/project_submission)

### Appel à projets « Aide à l'enfance » – Fondation Ronald McDonald

La Fondation Ronald McDonald soutient des projets d'aide à l'enfance, mis en œuvre par des associations locales. Toutes les actions soutenues visent à renforcer les liens entre les enfants et leurs parents dans de nombreux domaines : aide pédagogique, médiation familiale, loisirs et handicap...

**Les demandes sont reçues et étudiées tout au long de l'année (une commission par trimestre).**

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 31 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : <http://www.fondation-ronald-mcdonald.fr/le-soutien-associatif>

### Appel à projets – Fondation Caritas France

La Fondation Caritas France soutient des initiatives en faveur des populations et des territoires les plus marginalisés. Elle soutient également des expérimentations dans le champ social. Ses principaux domaines d'action sont : « hébergement et structures d'accueil », « emploi, insertion, économie sociale », « éducation et formation » et « recherche et sensibilisation ».

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 31 décembre 2017**

**Les dossiers sont examinés tout au long de l'année.**

>> Pour en savoir plus : <http://www.fondationcaritasfrance.org/financements/soumettez-votre-projet/>

### Fonds de financement – Organisation internationale de la Francophonie

L'Organisation internationale de la Francophonie dispose de plusieurs fonds de financement ; pour consulter les dates butoirs et détails relatifs à chaque fonds, cliquez sur les liens suivants :

- [« Aide aux arts vivants, visuels et à l'artisanat d'art »](#)
- [« Appui à la presse francophone du Sud »](#)
- [« Fonds image de la Francophonie »](#)
- [« Fonds francophone pour l'innovation numérique »](#)
- [« Fonds francophone des droits de l'Homme "Martine ANSTETT" \(FFDH\) »](#)

### Soutien aux projets associatifs – Fondation d'entreprise AG2R La Mondiale

La Fondation d'entreprise AG2R La Mondiale soutient des initiatives d'intérêt général portées par des organismes à but non lucratif et associant les personnes bénéficiaires ou usagères. Elle poursuit l'ambition générale de « contribuer à l'autonomie et au vivre ensemble tout au long de la vie », qu'elle décline en trois orientations : l'autonomie par l'éducation, l'autonomie par l'emploi et l'entrepreneuriat, la solidarité entre les générations.

**Les dossiers sont examinés tout au long de l'année.**

>> Pour en savoir plus et déposer un projet : [www.projets-fondation.ag2rmondiale.fr/](http://www.projets-fondation.ag2rmondiale.fr/)

Retrouvez encore plus d'appels à projets sur notre site internet :  
[http://www.mdas.org/index.php?g=appel\\_projets](http://www.mdas.org/index.php?g=appel_projets)

[Retour au sommaire](#) ▲

## Les petites annonces associatives

### Emplois

#### Les Petits Débrouillards et Bretz'selle

Les associations **Les Petits Débrouillards** et **Bretz'selle** recherchent un **service civique** pour une mission de 9 mois à temps plein (35h/semaine).

>> **Date de prise de poste : avril 2017**


>> Pour en savoir plus, [cliquez ICI](#)

#### Courant d'art

L'association **Courant d'art** recherche un(e) **chargé(e) d'administration** en CUI-CAE d'un an à temps partiel (20h/semaine).

>> **Date limite de candidature : 1er avril 2017**


>> **Date de prise de poste : dès que possible**

>> Pour télécharger la fiche de poste : 

### ADIE

**L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)** recherche un **Conseiller Accueil Junior (H/F)** en emploi d'avenir (CDD de 12 mois).

>> **Date de prise de poste : mi-fin mai 2017**

>> Pour télécharger la fiche de poste : 

>> Contact : [lrogations@adie.org](mailto:lrogations@adie.org)

### Humanis

Le **collectif Humanis** recrute en contrat à durée déterminée d'insertion de 24 heures hebdomadaires, pour une durée de 6 mois :

- un(e) **Assistant(e) pôle communication** : 

- un **Agent administratif – Pôle Administration et Communication** : 

[Retour au sommaire](#) ▲

Contact :  
accueil : 03 88 25 19 39

Directeur de la publication : Mathieu Cahn  
Responsable de la publication : Patrick Gerber

Désabonnement à la newsletter :

Lettre électronique envoyée par la Maison des associations de Strasbourg  
1a place des orphelins 67000 STRASBOURG